

<https://www.eglisealareunion.org/?Proces-Vitry-et-l-Eglise-catholique>

Procès Vitry : et l'Église catholique ?

- Archives - Communiqués -

Date de mise en ligne : vendredi 19 novembre 2010

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

J'ai été quelque peu surpris par des commentaires concernant le « procès Vitry », avant et après le procès. Pour que toute la vérité soit respectée, je rappelle ici que ce que j'ai déclaré à la barre, non pour « la défense de M. Vitry » mais pour « la défense des victimes et de leurs familles ». Je ne peux pas tolérer que l'Église soit utilisée par l'avocat de l'accusé pour justifier les agissements de son client.

Entre 2001 et 2003, j'ai rencontré deux fois M. Vitry en présence de prêtres du Tampon. Il voulait une caution de l'Église catholique et une reconnaissance officielle de son groupe de prière, lui-même étant catholique. Vu ses réponses à nos questions, nous avons compris que cette personne ne pouvait pas être responsable d'un groupe du point de vue strictement religieux. Nous n'avions pas connaissance de questions de mœurs. Je lui ai dit qu'il fallait suivre une formation de base avec le SEDIFOP (Service Diocésain de Formation Permanente) et avoir en même temps la relation à son curé. Cela n'a jamais été réalisé.

En 2004, les gens se sont plaints de nuisances sonores autour de son lieu de prière. J'ai alors publié le communiqué suivant en date du 28 juin : « Les catholiques sont encouragés à prier en famille et libres de prier en groupe à condition que leur prière soit conforme à la foi et aux pratiques de l'Église sans déranger ceux qui sont dans l'environnement. Je ne donne aucun label de reconnaissance aux groupes qui ne font pas partie d'un mouvement ou d'un service déjà reconnu par l'Église et surtout pas aux groupes qui se donnent des missions de guérison. Ces phénomènes sont très complexes et demandent un discernement poussé pour pouvoir être cernés correctement. Le plus important n'est jamais une guérison, fut-elle miraculeuse ou inexpliquée, mais la paix intérieure et la conformité d'une vie avec le message d'amour de Jésus-Christ. Le groupe de M. Louis Vitry n'a pas de reconnaissance de la part de l'Église et n'a reçu aucune mission. Dans l'ensemble du diocèse, les fidèles sont invités à se diriger vers des groupes de prières déjà reconnus, soit dans leurs paroisses, soit dans un mouvement. » L'essentiel de ce communiqué est valable encore aujourd'hui pour tous les fidèles de l'Église catholique : en cas de doute, veuillez consulter votre curé.

Le 20 octobre 2008, quelqu'un est venu me trouver à l'évêché pour se plaindre que M. Vitry avait commis des agressions sexuelles sur de jeunes adultes et sur des mineurs. Le lendemain, 21 octobre, j'ai reçu certaines de ces personnes. Le 23, j'ai fait un signalement au Procureur en lui remettant les informations en ma possession, conformément à ce que demande le Droit en pareil cas. Je laisse évidemment à la justice le soin d'apprécier ce qui avait été avancé par ces personnes... avec les suites à donner. Depuis que je suis évêque, j'ai déjà fait cinq signalements de ce genre dont trois pour des prêtres. Je ne veux pas polémiquer avec qui que ce soit mais je veux bien dire que je n'entends pas être manipulé, surtout pas par un avocat pour me faire défendre ce qui est condamnable. Plus que jamais, j'assure les victimes et leurs familles de mon soutien.

Le 19 novembre 2010

Mgr Gilbert AUBRY